

## Raccordement à la fibre : nouvelle alerte à l'occasion de la visite du ministre Jean-Noël Barrot



A l'occasion de la visite de terrain, le mardi 14 février, de M. Jean-Noël BARROT, Ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications, et de Laure de la RAUDIÈRE, Présidente de l'ARCEP, pour constater l'avancement des travaux de remise en état de nos réseaux fibre optique exploités par Altitude Infra en Essonne, le SIPPAREC tire une fois de plus la sonnette d'alarme.

Face aux difficultés provoquées par le mode STOC\* sur nos réseaux FTTH déployés sur le territoire des Communautés d'Agglomération de Paris-Saclay et de Coeur d'Essonne, où les raccordements à la fibre génèrent depuis maintenant deux ans d'innombrables dégâts en chaîne et des déconnexions fréquentes d'abonnés, Sophie RIGULT, Vice-Présidente du SIPPAREC a demandé au Ministre et à la Présidente de l'ARCEP de prendre quatre engagements phares :

- ⇒ que le mode STOC soit suspendu momentanément dès lors qu'il dysfonctionne et que le raccordement puisse être poursuivi par l'opérateur d'infrastructure (en mode OI)
- ⇒ que l'ARCEP exerce réellement son pouvoir et applique des sanctions aux opérateurs et à leurs sous-traitants générant ces dysfonctionnements
- ⇒ qu'une filière de formation soit créée, à hauteur des enjeux, permettant de former beaucoup plus de techniciens
- ⇒ que le dernier opérateur commercial d'envergure nationale n'ayant pas encore signé le contrat STOC V2 sur nos réseaux accepte de le signer rapidement.

Les travaux en cours ont vocation à remettre intégralement en état les ouvrages dégradés par le mode STOC, et ainsi permettre d'exploiter le réseau à nouveau dans de bonnes conditions. Mais pour combien de temps ?

Sophie RIGULT, a ainsi rappelé que « les déconnexions fréquentes d'abonnés, souvent pendant plusieurs semaines, ne sont plus acceptables et n'auraient jamais dû l'être. » Les raccordements à la fibre sont en effet réalisés pour le compte des opérateurs commerciaux par des intervenants insuffisamment qualifiés, mal équipés, ne respectant pas les règles de l'art et générant de multiples dégâts : armoires ouvertes au pied de biche, câbles emmêlés, fibres arrachées, boîtiers de raccordement des abonnés détériorés... Des familles, mais également des commerces, des soignants et des entreprises se retrouvent ainsi durablement privés d'accès au très haut débit.

La qualité de l'exploitation et des raccordements sur les réseaux de fibre optique est d'autant plus essentielle au moment où se prépare, à l'horizon 2030, l'extinction du réseau cuivre : celui-ci ne pourra pas être fermé tant que la fibre ne l'aura pas remplacé dans tous les foyers et que l'on ne sera pas en mesure de garantir la qualité de service indispensable à tous les abonnés.

\*STOC : « Sous Traitance Opérateur Commercial ». Lors d'un raccordement chez un usager, ce n'est pas l'opérateur de l'infrastructure (du réseau fibre) qui intervient, mais une entreprise mandatée par l'opérateur commercial (Orange, SFR, Bouygues Telecom, ...) auprès duquel l'usager a souscrit son abonnement.

**Contact presse SIPPAREC : Méлина Cohen-Setton – 06 18 12 74 59 - [melina.cohen.setton@editial.fr](mailto:melina.cohen.setton@editial.fr)**